

Sujet Rattrapage vague

Par **clem13**, le **21/11/2011** à **12:01**

Bonjour, j'ai un sujet de rattrapage à rendre pour Lundi prochain :

Le problème c'est que le sujet est vague est que je ne comprend pas bien ce qu'il faut faire voici les énonces :

A) Michel et Philipe Tuyau exploitent une société en nom collectif de plomberie à Toulouse depuis de nombreuses années. Ils emploient douze salariés et quatre apprentis. Ils sont inscrits au registre du commerce et des sociétés.

Ils ont récemment acheté pour l'entreprise un véhicule utilitaire à un concessionnaire automobile, M.Car, installé à Pau. Philippe a également acquis un véhicule à usage personnel auprès du même concessionnaire.

B) Sur le bon de commande de chacun des véhicules, une clause indique qu'en cas de litige survenant entre les parties, elles soumettrons ce litige à l'arbitrage. Le concessionnaire automobile réclame paiement à l'entreprise Tuyau, d'une part, et à Philippe, d'autre part, d'une partie du prix de vente, niant avoir consenti à la reprise de véhicules anciens. Il indique qu'il saisira, en cas de refus de paiement de la somme réclamée, une juridiction arbitrale en vue du règlement du litige.

C) La banque le Crédit mutuel du Sud-Ouest à consenti un prêt aux deux frères pour l'exploitation de leur activité. Les retards répétés de paiement des échéances a provoqué la déchéance du terme et la banque réclame la totalité des sommes dues à Michel. Ce dernier prètent ne devoir payer que la moitié de cette somme.

D) Michel souhaiterait que son Romain, âge de près de 17 ans lui succède. Depuis plusieurs mois, ce dernier répond aux appels téléphoniques prend les rendez-vous, réceptionne les fournitures livrées par les fournisseurs et a, à plusieurs reprises, signé les lettres de change émises par ces derniers en règlement des factures correspondantes.

Voila ce que l'on me donne, et je ne comprend pas bien ce qu'il faut faire ..
Merci d'avance

Par **Camille**, le **21/11/2011** à **13:07**

Bonjour,

Ben, c'est bien simple, il me semble, vous devez leur donner de bons conseils pour savoir s'ils font bien et quels sont leurs droits et leurs obligations respectives.

Rien ne vous choque dans ces trois énoncés ?